



Projet éolien de Flesquières

Compte rendu de l'atelier n°1

Jeudi 10 juin 2021

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les participants à l'événement	3
3. Les thématiques abordées	5
3.1 Le projet d'extension du parc éolien à Flesquières.....	5
3.2 Les trames d'implantations potentielles.....	8
3.2.1 Variante d'implantation n°1	11
3.2.2 Variante d'implantation n°2	12
3.2.3 Variante d'implantation n°3.....	14
3.3 La phase chantier et construction	14
Sur les entreprises qui interviendraient sur le chantier	15
Sur la base vie du chantier.....	16
Sur les machines installées.....	17
3.4 Les mesures d'accompagnement	18
4 Les prochaines étapes	21
5 Annexes.....	23
5.1 Metaplan Emargement.....	23
5.2 Metaplan « Les questions sur le projet ».....	24
5.3 Métaplans « Les trames d'implantation »	25
5.4 Métaplans « La phase chantier et construction »	27
5.5 Métaplans « Les mesures d'accompagnement »	29
5.6 Vote pour les mesures d'accompagnement	31

1. Introduction

W.E.B Energie du Vent, exploitant du parc éolien des Portes du Cambrésis, étudie la possibilité d'une extension du parc éolien sur la commune de Flesquières.

L'équipe en charge de ce projet a souhaité dès le début, associer les habitants aux réflexions menées dans le cadre du développement de ce projet sur le territoire. Pour cela, elle a souhaité mettre en place une démarche de concertation volontaire, ouverte à tous.

Après une étude des perceptions réalisée sur les communes de Flesquières et de Havrincourt en novembre 2020 puis un forum d'information organisée à la salle communale de Flesquières en mars 2021, s'est tenu le premier atelier de la démarche de concertation le 10 juin 2021.

Cet atelier avait pour objectifs :

- De partager les actualités du projet éolien ;
- De présenter 3 trames d'implantation du potentiel parc éolien ;
- D'échanger autour de la phase chantier et construction du parc ;
- De réfléchir aux mesures d'accompagnement à développer autour du projet.

Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de cet atelier, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions, et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par le développeur W.E.B Energie du vent. Ce compte-rendu est disponible sur la plateforme participative du projet : www.projeteolien-flesquières2.fr

2. Les participants à l'événement

L'atelier de co-construction du jeudi 10 juin 2021 a rassemblé 23 personnes dont voici le détail des participations.

Riverains de Flesquières et de Havrincourt :

- Jack BROTSKI
- Bernard CHOPIN
- Daniel COQUELLE
- José DA CUNHA
- Marie DA CUNHA
- Bertrand DE VALICOURT
- Aymeric DRAIN
- Marie-France DRAIN
- Guy DUVAL
- Yohan GAILLARD

- Philippe GORZCZYNSKI
- Billy JOURNET
- Jérémy KINDT
- Fernande LAMOURET
- Benoît LAVALLARD
- Caroline LAVALLARD
- Bernadette LEFEBVRE
- Fabien LELOIR
- Emmanuel LEVEUGLE
- Arnaud MAILLARD
- Jean-Luc RINGEVAL
- Pierre-Luc RINGEVAL
- Jack ROGER
- Arnaud SENECHAL
- Pierre PAVY
- Teddy PAYEN
- Marc VILTARD

Equipe concertation de Mazars :

- Sophie PELLE - Cheffe de projets
- Marion LE FLOCH - Consultante

W.E.B Energie du vent :

- Samuel LAMOTTE D'INCAMPS - Directeur Général
- Joy MARQUEYROL - Cheffe de projet
- Django MAZARS – Chef de projet
- Louis HONORE – Assistant chef de projet

3. Les thématiques abordées

Ce premier atelier de co-construction était composé de 4 séquences distinctes que voici :

1. Rappel du projet et partage des actualités ;
2. Présentation des premières variantes de trames d'implantation ;
3. Echange autour de la phase chantier et construction ;
4. Réflexion sur les mesures d'accompagnement à mettre en place.

Tout au long de cet atelier, les participants ont eu l'occasion de faire part de leurs remarques, de poser leurs questions et de formuler des propositions sur le projet et sa mise en œuvre. Vous trouverez ci-après une synthèse des échanges sur les différentes thématiques

3.1| Le projet d'extension du parc éolien à Flesquières

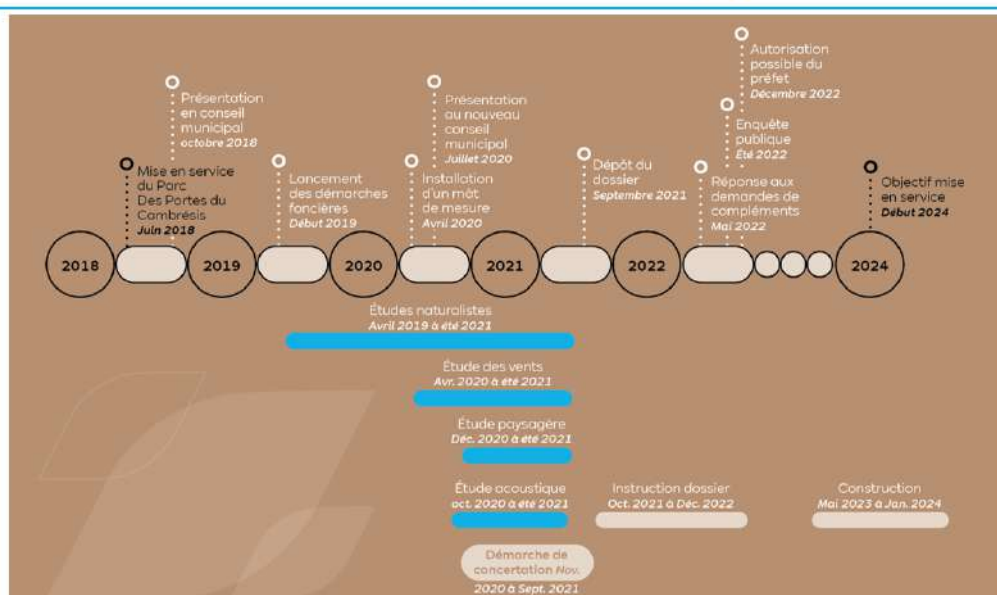
Cet atelier a débuté par une séquence en plénière pour représenter le projet à l'étude sur la commune de Flesquières. Joy MARQUEYROL, Cheffe de projet éolien W.E.B Energie du vent a rappelé les chiffres clés du projet :

- 4 à 5 éoliennes maximum ;
- D'une hauteur de 200m maximum en bout de pale ;
- Installée à une distance minimale aux habitations de 650 m.

Le calendrier prévisionnel du projet a également été présenté. Le voici :

W.E.B

Quelles sont les phases de développement d'un projet éolien ?



5

Après cette présentation, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur le projet. Vous trouverez ci-après une synthèse des échanges.

Question d'un participant : « Pourquoi toujours chez nous (Hauts-de-France, alentours de Flesquières) ? »

Réponse de W.E.B : Les capacités éoliennes sont réparties sur l'ensemble du territoire français, avec plus de 1 450 parcs (comptant 8 436 éoliennes), implantés dans l'ensemble des régions métropolitaines ainsi qu'en Outre-Mer. Les Hauts-de-France et le Grand-Est sont en effet les premières régions éoliennes de France. Elles représentent à elles seules 50 % de la puissance raccordée en France. Cela s'explique notamment par le fait que le gisement en vent dans les Hauts-de-France est assez important par rapport à d'autres régions.

L'Occitanie, berceau historique de l'éolien en France, occupe quant à elle la 3^{ème} position au niveau national. D'autres régions poursuivent leur progression. A titre d'exemple, le Centre-Val de Loire, les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine ont raccordé respectivement plus de 100 MW entre juin 2019 et juin 2020.

La région des Pays de la Loire passe ainsi le cap du gigawatt d'éoliennes installées, preuve du développement harmonieux de la filière en cours sur l'ensemble du territoire. (Source Observatoire de l'éolien 2020)

Remarque d'un participant : « Vous dites « les machines qu'on va installer », cela signifie que le projet est déjà acté et qu'il va se faire si je comprends bien. »

Réponse de W.E.B : Le projet n'est pas acté. Il est à l'étude et n'a pas encore été déposé auprès de la Préfecture en vue d'une demande d'autorisation environnementale. Comme évoqué dans le calendrier du projet, le dépôt du dossier en Préfecture, initialement prévu en septembre 2021, risque d'être décalé à la fin de l'année 2021, notamment pour permettre à la démarche de concertation de continuer à la rentrée. Enfin, le projet déposé, il fait l'objet d'un temps d'instruction par les services de l'Etat. Ce n'est qu'au terme de cette instruction que le Préfet délivre ou non une autorisation au projet. Le projet n'est donc pas validé par les pouvoirs publics à l'instant où nous parlons.

Question d'un participant : « Echangez-vous avec les autres développeurs sur vos projets respectifs au moment de leurs développements ? »

Réponse de W.E.B : Nous n'avons pas toujours connaissance des projets à l'étude sur un secteur où nous développons nous-même un projet. Par ailleurs, la phase de développement d'un projet ne signifie pas nécessairement que le projet verra le jour, il est donc difficile de prendre en compte des projets qui n'aboutiront peut-être pas. En revanche, au moment de l'instruction du dossier par la Préfecture, le Préfet tient compte dans l'analyse d'un dossier des autres projets en instruction.

Question d'un participant : « Quelle sera la hauteur des éoliennes ? »

Réponse de W.E.B : Nous n'avons pas encore la possibilité de déterminer précisément la typologie des machines qui pourraient être installées, cela dépendra de la variante d'implantation finale retenue. Concernant la hauteur nous savons d'ores et déjà qu'elle n'excédera pas les 200m en bout de pale pour une uniformisation dans le paysage avec les éoliennes existantes du parc des portes du Cambrésis.

Question d'un participant : « Des chemins d'accès seront-ils aménagés pour accéder aux nouvelles éoliennes ? »

Réponse de W.E.B : Nous privilégions les chemins existants afin de ne pas doubler les chemins d'accès et ne pas utiliser de la terre agricole si cela n'est pas nécessaire. Cela est étudié en amont et défini dans une convention d'utilisation des chemins, signée avec l'Association Foncière de Remembrement et en accord avec les propriétaires des terrains. Si toutefois nous avons le besoin de créer de nouveaux accès, nous le ferons. Ces derniers ne seront pas goudronnés afin que les chemins restent réversibles dans le temps.

Question d'un participant : « Quelle est la puissance moyenne d'une éolienne ? »

Réponse de W.E.B : Actuellement, les éoliennes installées sur le sol français ont une puissance nominale d'environ 2MW ce qui correspond aux besoins en électricité d'environ 2 000 foyers. Une éolienne produit environ 4 à 6 GWh d'électricité chaque année.

Question d'un participant : « Quelle est la rentabilité d'une éolienne ? »

Réponse de W.E.B : Les éoliennes fonctionnent entre 75 et 95 % du temps (source ADEME) pour des vitesses comprises entre 10 et 90 km/h. Le facteur de charge, c'est-à-dire le ratio entre l'énergie que produit une éolienne pendant un an et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale, se situe entre 22% et 25% (source RTE). Garantir un tel niveau de facteur de charge moyen est un des paramètres importants de la rentabilité d'un projet.

Question d'un participant : « Comment se passent les fouilles archéologiques ? »

Réponse de W.E.B : Les études d'impact du projet permettent notamment de rendre compte de la protection du patrimoine culturel et archéologique. Toutefois, lors de l'instruction du projet par les services de l'Etat, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), selon ses connaissances de la zone du projet, peut nous prescrire un diagnostic archéologique. Si c'est le cas, nous devons, avant le chantier, missionner à nos frais l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour réaliser ce diagnostic, qui pourrait ensuite déboucher sur des fouilles archéologiques si la zone le justifie.

Remarque d'un participant : « L'éolien est une source de pollution visuelle la nuit. »

Réponse de W.E.B : Le balisage lumineux des éoliennes est une obligation légale pour des raisons de sécurité aéronautique. Pour autant, W.E.B Energie du vent milite auprès de l'association France Energie Eolienne et du Ministère de la Transition Energétique pour le réduire au maximum comme cela peut se faire dans certains de nos pays voisins comme l'Allemagne. Des mesures pour réduire les nuisances lumineuses sont expérimentées en France depuis décembre 2020. Les résultats de ces expérimentations sont attendus dans le courant de l'année 2021, pour annoncer ensuite un calendrier de déploiement à l'ensemble du parc éolien, en visant autant que possible une extinction complète de l'éclairage. Plusieurs pistes sont à l'étude, telles que la synchronisation des flashes à l'échelle nationale, une extinction partielle des balisages à l'exception des éoliennes situées aux extrémités du parc ou encore la diminution de l'intensité lumineuse.

Remarque d'un participant : « J'ai peur que de nouvelles éoliennes ne soient une source de nuisance sonore. »

Réponse d'un autre participant : « Nous sommes proche de l'autoroute et les voitures génèrent beaucoup plus de bruit que les éoliennes. Les éoliennes sont bien moins dérangeantes que l'autoroute. »

Question d'un participant : « L'éolien a-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ? »

Réponse de W.E.B : La valeur de l'immobilier dépend de nombreux critères : activité économique de la zone, opportunités en termes d'emploi local, services publics disponibles à proximité, état global du marché du logement, valeur du bien immobilier et évolution de cette valeur, localisation de la maison dans la commune, etc. Ainsi, l'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bien. En revanche, il peut jouer sur des éléments subjectifs qui varient d'une personne à l'autre (certains apprécient les éoliennes, d'autres non). Aujourd'hui aucune étude n'a pu montrer qu'il existait un lien entre la présence d'un parc éolien et la variation durable de la valeur d'un bien immobilier. Une étude commandée par l'ADEME est en cours depuis 2020. Elle vise à analyser le potentiel impact de l'éolien sur le prix de l'immobilier. Les résultats sont attendus pour le début de l'année 2022.

3.2| Les trames d'implantations potentielles

A la suite de la séquence de rappel du projet et de son calendrier, Joy MARQUEYROL a présenté les différentes contraintes identifiées sur la zone d'étude du projet par les bureaux d'études indépendants mandatés par W.E.B Energie du vent dans le cadre des études de faisabilité et d'impact. En complément des contraintes identifiées dans la phase étude, W.E.B Energie du vent a expliqué comment elle avait procédé pour la réalisation de 3 premières trames d'implantations potentielles des nouvelles éoliennes. Ces trames prennent en compte plusieurs contraintes telles que :

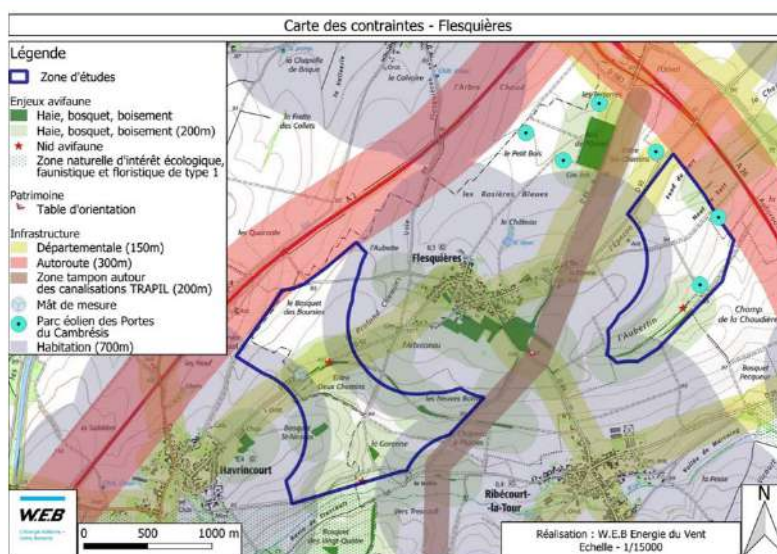
- Une distance réglementaire minimale de 500m aux habitations ;

- Les infrastructures existantes (conduite de gaz, hydrocarbures, routes...) ;
- Les retours des études écologiques, paysagères et patrimoniales (boisements, espèces protégées, monuments historiques...) ;
- Les premières simulations acoustiques.

Voici un récapitulatif des différentes contraintes de la zone d'étude du projet :

W.E.B

Synthèse des différentes contraintes



12

Plusieurs questions et remarques ont été formulés suite à la présentation de ces éléments, voici la synthèse des échanges :

Question d'un participant : « Les autres projets éoliens aux alentours sont-ils pris en compte pour définir vos trames d'implantations ? »

Réponse de W.E.B : Absolument, les parcs éoliens déjà en services font partis des contraintes que nous avons mentionnées plus haut dans la catégorie des « infrastructures existantes ». L'effet cumulé de ces nouvelles éoliennes avec celles existantes a été étudié pour travailler à une intégration la plus harmonieuse possible dans le paysage. C'est d'ailleurs pour cela que la taille des éoliennes n'excéderait pas les 200m de hauteur en bout de pale pour qu'elles s'intègrent mieux à côté des éoliennes du parc des portes du Cambrésis.

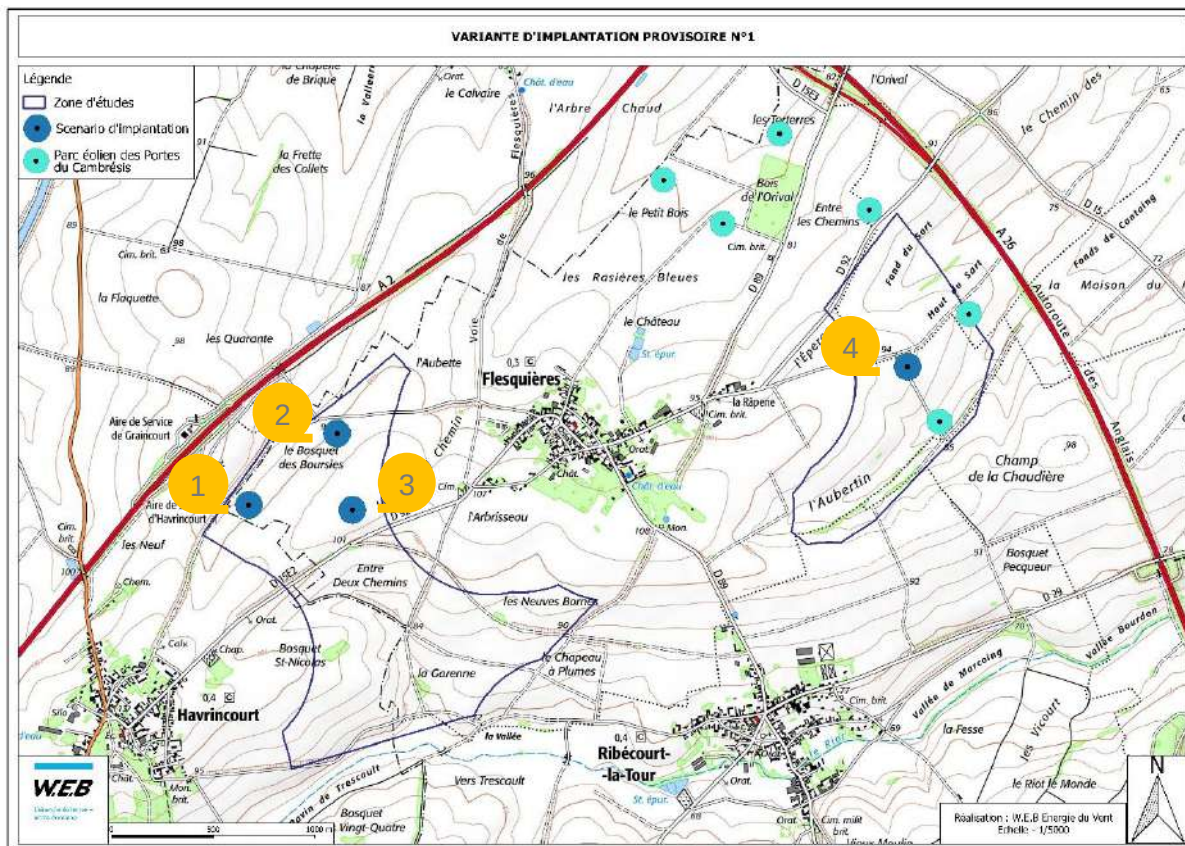
Question d'un participant : « Y a-t-il un organe qui contrôle l'installation des parcs et notamment qui s'assure que ceux-ci s'intègrent sans effet de saturation dans le paysage ? »

Réponse de W.E.B : C'est en effet la mission des services de l'Etat. Pour prendre sa décision finale, le Préfet s'appuie sur des avis techniques fournis par services compétents pour évaluer les études réalisées, notamment la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de

l'Aménagement et du Logement), les ABF (les Architectes des bâtiments de France), la DDT (Direction Départementale des Territoires) ou l'ARS (L'Agence Régionale de Santé). Ces services imposent une méthodologie très règlementée pour la réalisation de l'ensemble des études. Si besoin, il peut être demandé au porteur de projet d'apporter des compléments d'information sur tel ou tel sujet, voire d'adapter certaines parties du projet, s'il est considéré que certains enjeux sont insuffisamment pris en compte. Le développement de projets d'énergies renouvelables mobilise plusieurs autorités que ce soit au moment de l'instruction ou de la phase décision. La direction départementale des territoires (DDT) est consultée dans le cadre des demandes de permis de construire des porteurs de projets, comme cela est le cas dans le cadre d'un projet d'installation d'éoliennes. Par ailleurs, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est également sollicitée pour instruire les demandes d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), un régime auquel sont soumis les projets éoliens, en tant que services compétents dans les domaines du développement de l'aménagement durable, de transition écologique, de lutte contre le réchauffement et le changement climatique, de préservation de la biodiversité, etc.

Les participants ont ensuite été invités à se diviser en 2 groupes afin de découvrir les 3 premières variantes d'implantation provisoires des nouvelles éoliennes. Une présentation détaillée du choix de chacune a été réalisée et les participants ont pu faire part de leur avis sur ces dernières. Pour chaque variante potentielle, trois sous variantes ont également été présentées à l'aide d'éoliennes en 3D.

3.2.1 | Variante d'implantation n°1



Remarque d'un participant : « Cette variante d'implantation est la meilleure pour le paysage. »

Réponse de W.E.B : En effet, la variante n°1 est celle qui présente le plus faible impact sur le paysage.

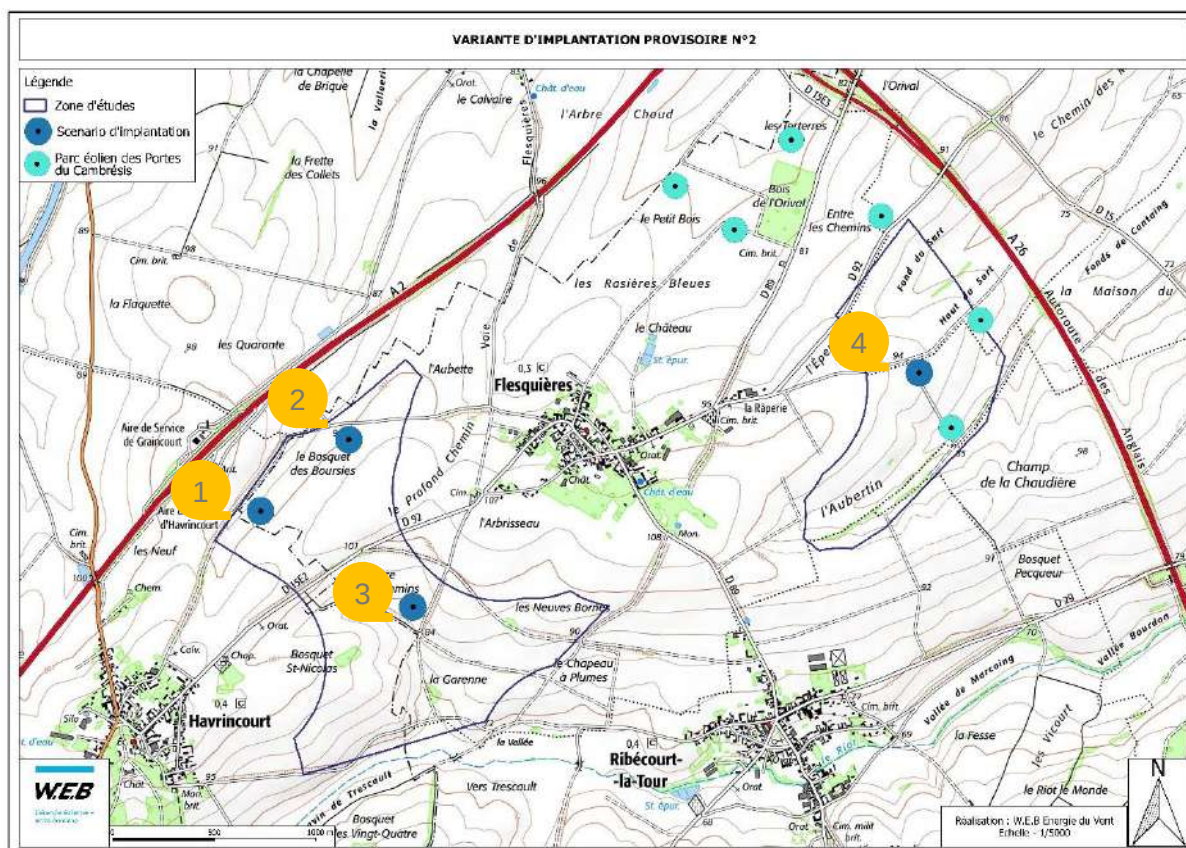
Remarque d'un participant : « La présence d'une éolienne sur des terres du CCAS est une bonne chose pour la commune. »

Réponse de W.E.B : Cela faisait partie des demandes formulées par des riverains ainsi que par le Conseil Municipal de Flesquières c'est pourquoi nous avons travaillé à intégrer au moins une parcelle du CCAS dans les trames d'implantation.

Remarque d'un participant : « Il serait intéressant d'éloigner plus l'éolienne n°3 des habitations, c'est la plus proche. »

Réponse de W.E.B : C'est une option envisageable et que nous avons étudiée. Nous pourrions poursuivre notre réflexion dans cette direction. La sous variante de la variante n°1 envisage justement de déplacer l'éolienne n°3 au sud de la D92 sous l'éolienne n°1

3.2.2 | Variante d'implantation n°2



Question d'un participant : « Est-il possible d'implanter plus d'éoliennes sur la zone Est ? »

Réponse de W.E.B : Les contraintes de la zone Est sont très fortes notamment au niveau avifaune. Le bureau d'étude mandaté pour le volet faune-flore du dossier d'autorisation environnementale a repéré la présence de Busards cendrés adultes et juvéniles, nichant sans doute au sol en zone agricole, ainsi qu'un nid d'Epervier d'Europe dans les haies du lieu-dit l'Aubertin. En raison de ces contraintes, nous ne pouvons pas envisager d'implanter plus d'une éolienne sur cette zone.

Remarque complémentaire d'un participant : « Nous aurions préféré ne pas avoir d'éoliennes sur la zone Ouest et uniquement dans la zone Est. »

Réponse de W.E.B : La variante provisoire n°2 paraît la mieux adaptée au site du point de vue de l'impact sur les oiseaux et les chauves-souris selon l'écologue en charge du dossier.

Remarque d'un participant : « Je suis chasseur, je n'ai jamais vu de busards par ici ! »

Remarque complémentaire d'un participant : « Les oiseaux ne sont pas bêtes, ils peuvent passer à côté des éoliennes ! Je suis persuadé que les animaux sont habitués avec les éoliennes déjà présentes dans le secteur. »

Réponse de W.E.B : Certaines espèces sont dites à enjeux, notamment au niveau de l'avifaune car certains oiseaux ne sont pas en capacité de mettre en place des réflexes d'évitement face aux éoliennes. Sur ce point, les services de l'Etat sont très vigilants et nous accorderaient difficilement l'autorisation d'installer plus d'éoliennes sur cette zone.

Remarque d'un participant : « Dans la sous-variante n°2, vous proposez l'installer d'une 4^{ème} éolienne dans la zone Ouest, ça ferait beaucoup. »

Réponse de W.E.B : Effectivement, dans la sous-variante n°2, une cinquième éolienne pourrait être ajoutée au sud de la D92, sous l'éolienne n°1, en plus des 4 présentées sur la carte n°2. Nous comprenons votre point de vue et pouvons tout à fait mettre de côté cette sous-variante.

Remarque d'un participant : « Pour moi, cette variante est la meilleure des 3 présentées. »

Remarque complémentaire d'un participant : « C'est la plus cohérente, et la plus acceptable pour tout le monde je pense. »

Réponse de W.E.B : C'était important pour nous de pouvoir échanger avec vous sur ces variantes d'implantation pour envisager collectivement une trame d'implantation qui satisfasse le plus grand nombre.

Question d'un participant : « Pourquoi les éoliennes de la zone Ouest ne sont-elles pas alignées ? »

Réponse de W.E.B : Cela s'explique par le remembrement. Nous n'avons pas suffisamment d'accords fonciers sur cette zone pour pouvoir proposer un alignement des éoliennes.

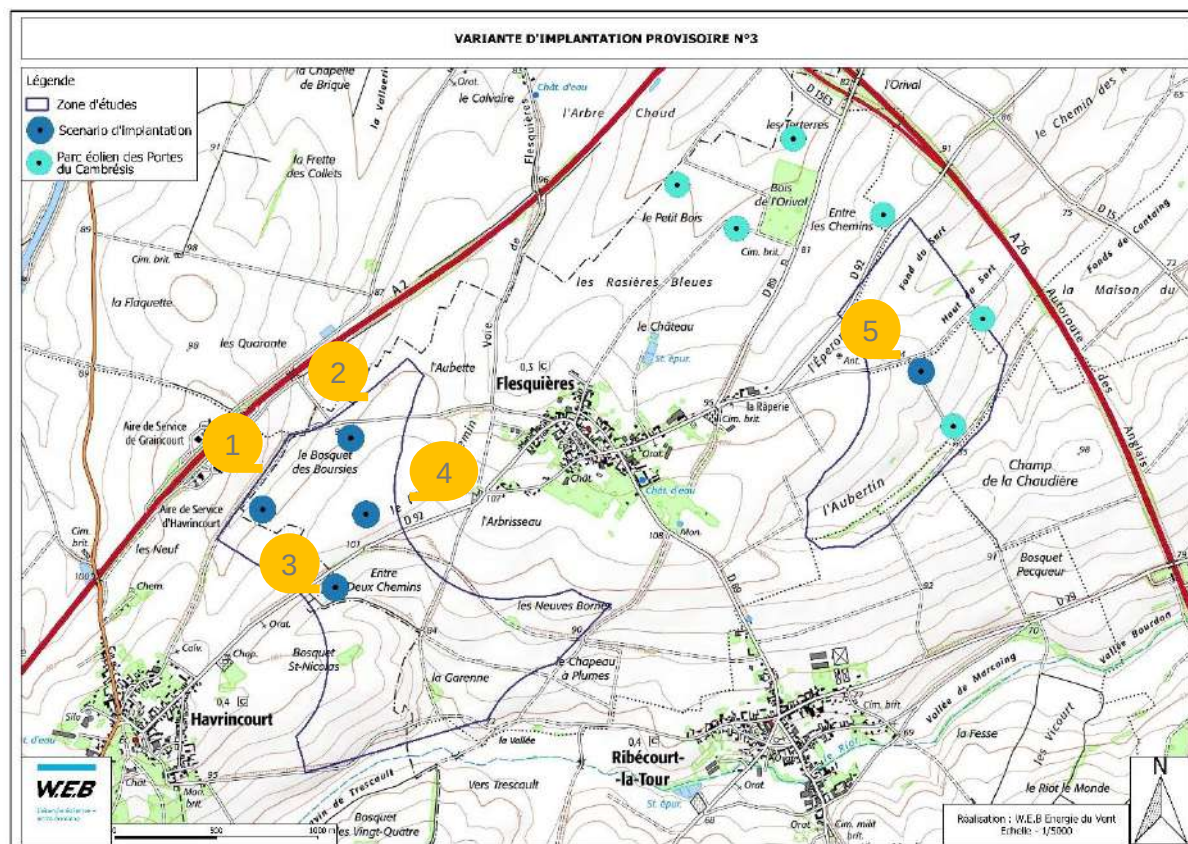
Question d'un participant : « Est-il possible de supprimer la zone d'implantation à l'Ouest ? »

Réponse de W.E.B : Nous avons déjà fait un travail qui exclut l'implantation d'éoliennes au Sud sur la commune d'Havrincourt. En supprimant la totalité de la zone Ouest, le projet ne serait tout simplement plus viable.

Question d'un participant : « Les éoliennes qui seront installées cligneront-elles la nuit ? »

Réponse de W.E.B : Nous aimerions que le balisage lumineux de nuit soit plus faible et espérons que d'ici la potentielle construction du parc, les expérimentations pour réduire le balisage lumineux auront été concluantes et pourront être mises en application largement en France sur les parcs éoliens.

3.2.3 | Variante d'implantation n°3



Remarque d'un participant : « La seule différence avec la variante n°1 c'est qu'il y a une éolienne en plus sur la zone Ouest, ce n'est pas nécessaire. »

Remarque d'un participant : « Je préfère cette variante, cela voudrait dire que j'aurais une éolienne dans mon champ. »

Remarque d'un participant : « Dans cette variante les éoliennes 2 et 4 sont trop proches des habitations. »

Remarque complémentaire d'un participant : « Oui, mais les éoliennes n°1 et n°3 sont plus éloignées. »

Remarque d'un participant : « Avec cette variante je crains qu'on ait plus un sentiment d'encerclement. »

3.3 | La phase chantier et construction

L'atelier de co-construction s'est poursuivi par une réflexion collective autour de la thématique du chantier et de la construction du potentiel parc éolien. Cette séquence avait pour objectif

de permettre à W.E.B Energie du Vent de présenter ses engagements sur cette phase et d'entendre les remarques des participants pour rédiger une charte d'engagement en prévision d'une potentielle phase chantier.

Voici les engagements présentés par W.E.B lors de cette séquence :



Quelles sont les obligations de W.E.B dans la phase construction ?

Les obligations réglementaires

- Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés sur le site sont conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation de leurs émissions sonores.
- Les engins de chantier sont conformes à un type homologué et leurs niveaux de bruit émis sont conformes à la réglementation en vigueur.
- L'usage de tout appareil de communication acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs...) est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Quelques propositions d'engagement provenant des riverains de Flesquières

- Installer la base vie du chantier à l'extérieur de la ville, au plus proche du chantier : la base vie doit avoir une surface suffisante pour mettre en place les containers + elle doit être stabilisée et avoir l'eau et l'électricité, si possible les égouts. Si la base vie était du côté Est de FLES, elle serait à côté de la majeure partie des éoliennes en construction.
- Interdire le passage des engins de travaux dans la ville : pas envisageable de s'engager là dessus si on a une éolienne de l'autre côté du village. On peut en revanche s'engager à ce que tous les engins soit mis sur porte char.
- Mettre en place un "numéro vert" auprès de W.E.B pour alerter en cas de manquements de la part de certains ouvriers : oui, déjà fait pour le premier parc : contact chef de chantier et chef d'exploitation W.E.B (Emeline Beck).
- Avertir la mairie des dates précises des chantiers pour informer localement la population : oui, c'est ce qui a d'ailleurs été fait pour le premier parc.

15

Sur les entreprises qui interviendraient sur le chantier

Question d'un participant : « Qui seront les prestataires qui interviendront dans la construction du parc ? S'agit-il d'entreprises françaises ? »

Réponse de W.E.B : De manière globale, W.E.B Energie du vent fait intervenir prioritairement des entreprises françaises locales quand les compétences demandées sont disponibles.

La conception des éléments mécaniques et électroniques des éoliennes se fait en usine, en France ou à l'étranger.

La fabrication des pales ressemble beaucoup à la construction des ailes d'un avion ou de la coque d'un bateau (confection d'un moulage en résine).

Le processus de fabrication de la nacelle (habituellement en fibre de verre) et du nez de rotor est globalement identique, à ceci près que ces composants ne nécessitent pas la précision et la résistance propres aux pales.

Le processus de fabrication du châssis de la nacelle et du moyeu est également le même : ce sont des pièces de fonderie usinées de grande dimension. L'ossature est généralement composée de 2 ou 3 modules pouvant peser jusqu'à 4 500 kg chacun. Une fois la nacelle assemblée, les composants électroniques y sont intégrés. Les faisceaux de câbles et les logiciels de commande sont également installés en fin de processus.

Les mâts des éoliennes sont fabriqués à partir de tubes d'acier coniques (et parfois de bétons préfabriqués) qu'on transporte par convoi exceptionnel et qu'on assemble sur place. Chaque éolienne est transportée en plusieurs colis dont la plupart sont acheminés en transport exceptionnel (en France, le secteur éolien représente à ce jour près de 80 % de l'activité de transports exceptionnels).

Le déchargement et la mise en place des éléments nécessitent l'utilisation de deux grues : une grue de très forte capacité (800 tonnes minimum et plus de 100 mètres de flèche) et une grue de moyenne capacité (120 tonnes environ), utile pour les retournements (passage d'un élément d'une position horizontale à une position verticale ou inversement).

En fin de chantier, les plates-formes et les accès seront nettoyés. Les plates-formes de montage seront conservées en prévision des opérations de maintenance, tandis que les chemins temporaires qui étaient destinés à l'acheminement des éléments des éoliennes seront démontés. Les différents chemins et voies d'accès empruntés pendant le chantier, seront, si besoin, remis en état.

Question d'un participant : « Coordonnez-vous les entreprises sous-traitantes dans la phase chantier ? »

Réponse de W.E.B : Oui, nous agissons en notre qualité de maître d'œuvre sur le projet.

[Sur la base vie du chantier](#)

Question d'un participant : « La base vie sera-t-elle au même endroit que la dernière fois ? »

Réponse de W.E.B : C'est possible mais nous étudions également la possibilité de l'implanter à un autre endroit.

Remarque d'un participant : « Il faut absolument que la base vie soit à l'extérieure de la commune. »

Proposition d'un participant : « Cela pourrait se faire sur la plateforme à betteraves (AVIA) par exemple. »

Réponse de W.E.B : Nous allons faire notre maximum pour étudier l'implantation de la base vie afin qu'elle soit la plus éloignée possible du village.

Remarque d'un participant : « Il faudrait interdire le passage des engins sur la route dans la ville. »

Remarque complémentaire d'un participant : « Il suffit à W.E.B de rédiger un cahier des charges pour imposer aux prestataires de ne pas rouler avec leurs engins. »

Réponse de W.E.B : Nous nous engageons à rédiger un cahier des charges en ce sens incluant des pénalités financières importantes aux prestataires s'ils ne respectent pas ce dernier. Une telle mesure devrait être de nature à éviter tout manquement.

Question d'un participant : « L'idée d'un numéro unique pour alerter si besoin est une excellente chose, qui pourrait être notre interlocuteur ? Madame BECK pourrait-elle l'être ? »

Réponse de W.E.B : Nous confirmons qu'elle serait l'interlocutrice privilégiée pour ce projet.

Remarque d'un participant : « Il faut absolument interdire le passage des engins dans la ville et imposer qu'ils soient sur des portes chars ! »

Remarque complémentaire d'un participant : « Si les engins traversent une nouvelle fois la ville sans être sur des portes chars, nous bloquerons le chantier ! »

Réponse de W.E.B : Nous allons mettre en place un système de pénalités financières lourdes en cas de non respect de ce type de règles.

Question d'un participant : « Vous pourriez rédiger un cahier des charges mentionnant ce que les entreprises qui interviendront peuvent faire ou non. »

Réponse de W.E.B : Absolument, nous allons y réfléchir et en rediscuterons lors du prochain atelier. Ce cahier des charges serait en effet un bon support pour mentionner les sanctions financières en cas d'infractions de la part des prestataires.

Sur les machines installées

Question d'un participant : « J'ai entendu dire que les éoliennes étaient déjà commandées. »

Réponse de W.E.B : C'est impossible car à l'heure actuelle nous ne savons pas quel type de machine (puissance et taille précise de moins de 200m) nous pourrions implanter.

Sur l'information autour de la phase chantier

Remarque d'un participant : « Il faudrait que nous sachions précisément les dates auxquelles interviendraient les entreprises pour que tout le monde soit au courant. »

Remarque d'un autre participant : « Désormais nous avons un site internet communal, on pourrait relayer l'information sur ce site. »

Réponse de W.E.B : Sur le précédent chantier, des courriers annonçant les dates des travaux avaient été adressés en mairie mais nous pouvons tout à fait informer la commune en amont, qui se chargera de relayer l'information par le canal qui lui semblera le plus efficace.

3.4| Les mesures d'accompagnement

Enfin, l'atelier s'est terminé par une dernière séquence visant à réfléchir collectivement aux mesures d'accompagnement à mettre en place autour du projet éolien pour faciliter son insertion locale. Dans un premier temps, l'équipe projet W.E.B Energie du Vent a précisé la différence entre mesure compensatoire et mesure d'accompagnement.

Mesure compensatoire : dans le cas où un projet a un impact sur l'environnement, les maîtres d'ouvrage doivent prendre des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces éventuels impacts. Ces mesures doivent assurer l'équilibre environnemental du projet et l'absence de perte globale de biodiversité. Il s'agit donc de :

- **Eviter** : en n'allant pas sur les zones à forte sensibilité, en n'effectuant pas la phase de travaux dans la période de nidification, en minimisant les zones perturbées, ou encore en optimisant les implantations au regard des impacts des ouvrages existants.
- **Réduire** : en bridant ou en arrêtant les machines en période de reproduction ou de passage d'espèces migratoires, à certains moments de la journée où elles sont le plus susceptibles d'incommoder le voisinage ou encore en mettant en place un suivi environnemental en phase chantier.
- **Compenser** : en créant des zones de développement et d'accueil de la biodiversité ou d'une espèce spécifique, en renforçant les corridors écologiques.

Une mesure d'accompagnement vise à chaperonner l'insertion du projet dans le territoire considéré. Elle apporte un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité et de sensibilisation du public à la protection de l'environnement. Ces mesures sont en lien avec le projet d'infrastructure et permettent de renforcer sa cohérence écologique et paysagère. Elles sont limitées par un cadre légal, justifié par le projet. Nous souhaitons qu'elles soient élaborées en concertation avec le territoire.

Une première séquence de questions réponses sur la présentation de ces mesures s'en est suivi.

Question d'un participant : « Ce que vous proposez est très positif mais que fait-on s'il y a beaucoup de projets ? »

Réponse de W.E.B : Nous ne pouvons pas, à notre niveau, coordonner tous les projets qui se font dans la région. Cependant, par cette séquence, nous vous proposons de réfléchir aux mesures qui pourraient être mises en place avec le projet et qui vous semblent les plus bénéfiques pour votre territoire. Ce travail se poursuivra lors du prochain atelier. Ensuite nous pourrions chiffrer le montant de chaque mesure et vous proposer plusieurs hypothèses : peu de mesures coûteuses ou un plus grand nombre de mesures à des coûts moins importants.

Question d'un participant : « Quels sont les montants des retombées économiques ? »

Réponse de W.E.B : Sur le projet éolien de Flesquières nous avons décidé de proposer une enveloppe de 40 000 € par éolienne pour la mise en place des mesures d'accompagnement. Cette somme vient s'ajouter aux autres retombées économiques pour la commune que sont

les indemnités communales pour l'utilisation temporaire de la voirie ainsi que les retombées fiscales pour les collectivités territoriales (conformément à la réglementation).

Question d'un participant : « Ce montant inclut-il la possible participation à la facture d'électricité ? »

Réponse de W.E.B : Non, ce sont deux mesures différentes. La participation à la baisse de la facture d'électricité pour tous les habitants de Flesquières est une première mesure que nous souhaitons mettre en place suite à votre demande. Viendrait s'ajouter à cela, une enveloppe de 40 000€ par éolienne dont il faut réfléchir maintenant comment les répartir sur des projets porteurs de sens pour vous.

Remarque d'un participant : « Vous mentionnez 400€ de réduction de la facture d'électricité, sur Graincourt-lès-Havrincourt ils ont obtenu 500 € de réduction ! »

Réponse de W.E.B : C'est possible, tout dépend du dimensionnement de leur projet. Concernant le modèle économique de ce projet nous ne pouvons aller au-delà des 400€ par foyer, chaque année pendant 20 ans ce qui correspond déjà à une aide significative pour les habitants de Flesquières.

Remarque d'un participant : Ce serait déjà très bien, si nous avions cette somme !

Question d'un participant : « Ces mesures d'accompagnement peuvent-elles également profiter aux personnes locataires d'un logement ? »

Réponse de W.E.B : Ces mesures sont accessibles à l'ensemble des habitants de la commune de Flesquières, qu'ils soient locataires ou propriétaires d'un bien. La seule condition est d'habiter Flesquières.

Question d'un participant : « Les mesures d'accompagnement concernent-elles les agriculteurs qui auraient des éoliennes sur leurs terres ? »

Réponse de W.E.B : Les mesures d'accompagnement concerneront l'ensemble de la population. Les propriétaires de parcelles, quant à eux, reçoivent un loyer en compensation de l'utilisation des parcelles.

Question d'un participant : « Y aura-t-il des compensations financières pour la commune de Havrincourt ? »

Réponse de W.E.B : La réglementation prévoit une répartition des retombées fiscales à différentes échelles : régionales, départementales, intercommunales et locales. Sur ce projet, la situation est particulière étant donné que la commune d'Havrincourt, limitrophe de Flesquières n'appartient pas à la même intercommunalité, ni au même département. Les mécanismes de recettes fiscales sont fixés par l'Etat et doivent être appliqués par les

développeur éoliens. Nous n'avons pas la possibilité à notre niveau de modifier ce système afin de permettre à Havrincourt de percevoir des retombées fiscales. L'éventualité de mesures d'accompagnement spécifiques pour la commune d'Havrincourt, en supplément des obligations découlant du code de l'environnement, est en cours d'étude.

Question d'un participant : « Comment comptez-vous prendre en compte le préjudice subi par l'association du Tank ? »

Réponse de W.E.B : Nous trouvons le terme de préjudice assez fort mais nous comprenons l'inquiétude que cela peut générer pour l'association. Nous aborderons ce thème plus en détail à l'occasion du second atelier de co-construction, en septembre 2021.

Question d'un participant : « Il y a un terrain qui appartient à l'association du Tank sur lequel de nombreux tournages de films et séries sont organisés. Pour le bien de ces tournages il ne faut aucune nuisance sonore. Est-il possible de stopper les machines pour le bien de certains tournages ? »

Réponse de W.E.B : Techniquement, nous pouvons stopper des machines. Pour autant, nous n'avons jamais été confronté à ce type de situation. Il faudrait étudier la question avec un exemple concret.

Remarque d'un participant : « L'idéal serait que chacun des riverains puisse s'investir dans le projet d'un point de vue financier, cela permettrait de se sentir plus impliqué et d'en toucher des bénéfices directs. »

Réponse de W.E.B : Les citoyens peuvent participer au développement de parcs éoliens en finançant les projets sans participer à la gouvernance : c'est ce qu'on appelle le financement participatif obtenu parfois grâce à une campagne de « crowdfunding ». L'investissement dans un parc éolien garantit des revenus stables mais permet également de renforcer l'intégration locale des projets d'énergies renouvelables, de participer à un projet qui a du sens pour le territoire. WEB Energie du Vent souhaite partager les retombées économiques de ses parcs avec le territoire sur lequel elle s'implante. C'est pourquoi, sur le principe du libre engagement, les riverains (collectivités, particuliers, propriétaires et exploitants) sont invités à investir financièrement dans les projets construits par WEB Energie du Vent sur leur territoire.

- 10 000 € par mégawatt installé pour les riverains des communes d'implantations du projet,
- 10 000 € par mégawatt installé pour les propriétaires et exploitants agricoles ayant signés des accords avec WEB Energie du Vent (même s'il n'y a pas d'aménagement in fine sur les parcelles concernées)
- 10 000 € par mégawatt installé pour les collectivités (communes, EPCI, SEM).

En fin de séquence, les participants ont été invités à voter pour les mesures d'accompagnement qu'ils souhaitent approfondir lors d'un prochain atelier. Voici la synthèse des résultats du vote pour les 2 groupes ayant travaillé sur le sujet.

Catégorie	Proposition	Nombre de votes
Efficacité / Sobriété énergétique	Electricité gratuite pour tous les habitants 400 euros / an et par foyer pendant 20 ans	21
	Participation financière à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des maisons	4
	Prime financier pour une conversion chauffage moins énergivore	8
	Installation d'ampoules LED pour l'éclairage public	0
	Financement du remplacement du chauffage de la mairie et de la salle des fêtes	5
Réduction des GES liées aux transports	Participation financière pour l'achat d'une voiture électrique communale	0
	Installation d'une borne recharge véhicule électrique	0
Protection / Mise en valeur des paysages	Enfouissement des lignes électriques et télécoms	5
	Aide financière à la restauration de l'église	0
	Déplacement de 2 monuments aux morts	0
Sensibilisation à l'environnement	Financement participatif du projet éolien	6
Développement de l'attractivité	Participation financière à la réfection du toit de la médiathèque et pose de panneaux photovoltaïques	1

4 Les prochaines étapes

W.E.B Energie du Vent et Mazars Concertation remercient l'ensemble des participants au forum d'information pour la qualité des échanges ainsi que le Conseil Municipal pour la mise à disposition de la salle communale de Flesquières.

Nous vous donnons rendez-vous prochainement pour :

**L'Atelier de Co-construction n°2
En septembre 2021**

(la date vous sera communiquée prochainement par le biais d'un flyer
distribué dans les boîtes aux lettres)

A la salle communale de Flesquières

5 | Annexes

5.1 | Metaplan Emargement

1

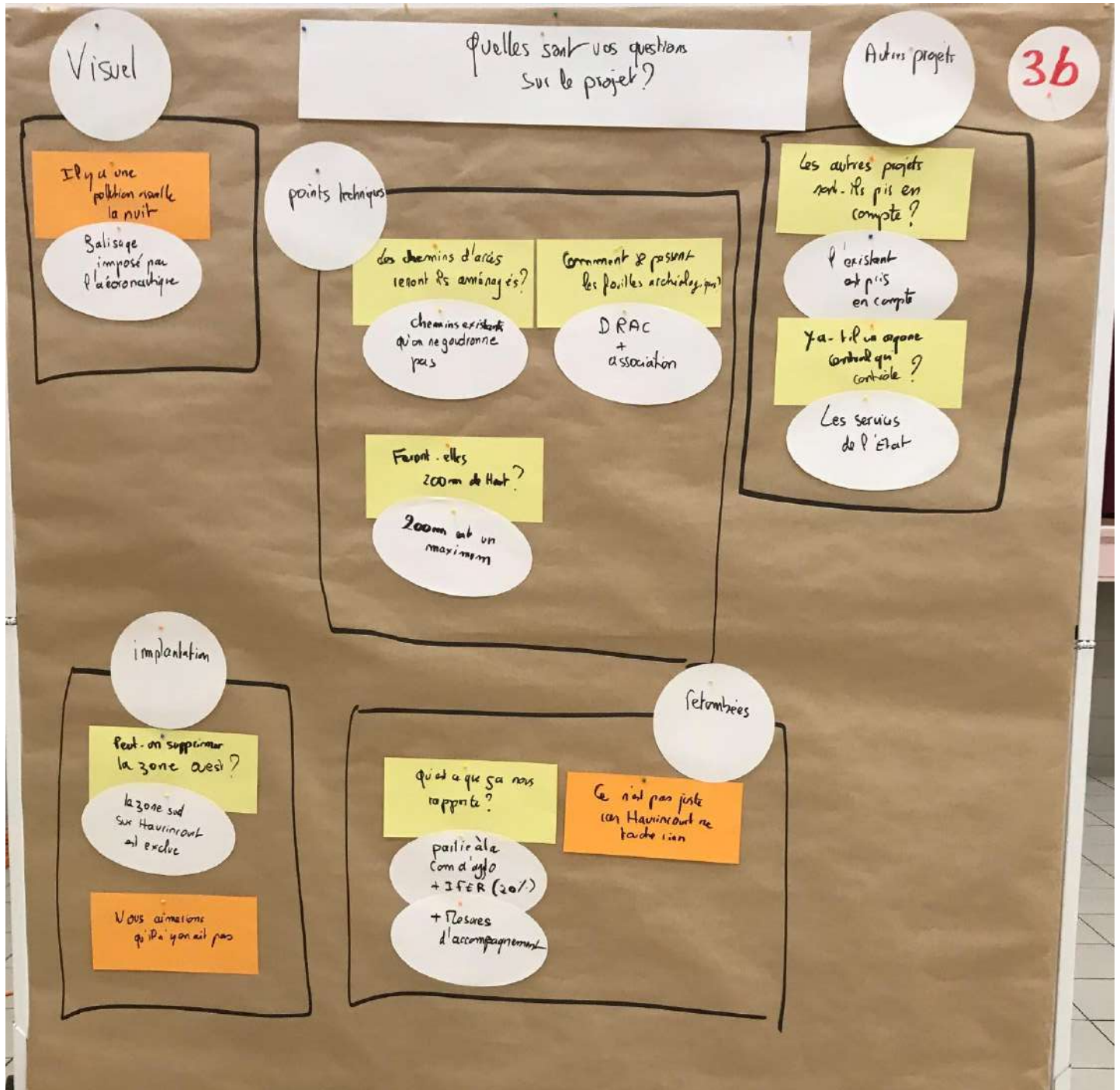
W.E.B

Bienvenue!

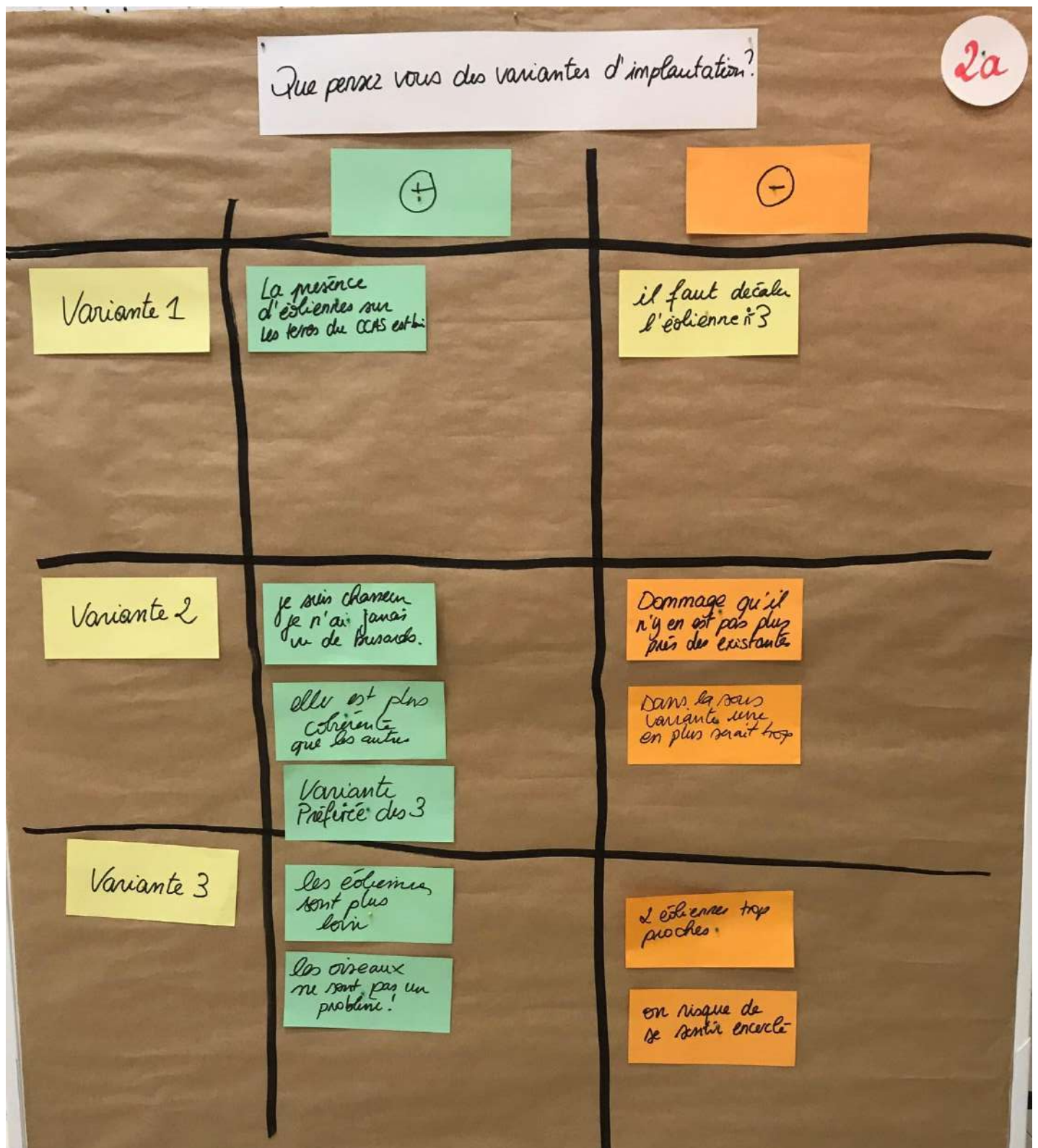
Accueil

NOM	PRENOM	COMMUNE
JOURNET	Billy	FLESQUIERES
LEFEBVRE	BERNADETTE	FLESQUIERES
Kindt	Jérémy	" "
Pargen	teddy	" "
BRATZKI	Jack	" "
DRAIN	M-F	" "
DRAIN	Aymen	" "
PAVY	Pierre	
GORZYNSKI	Philippe	
ROSER	Bernard	CAMBRAI
HOPIN		PROVILLE
de VALICOURT		CAMBRAI
DA CUNHA	BERTRAND	Flesquières
DA CUNHA	Marie	
SENECHAL	Joe	Havincourt
LEVEUGLE	Arnaud	Havincourt
LAVALLARD	Emmanuel	Flesquières
	Benoit	Flesquières
	Carole	
	Yohann	
GAILLARD	Guy	
DIVAL	Daniel	
COQUELLE	Jean-luc	
RINGEVAL	Pierre-luc	
RINGEVAL		

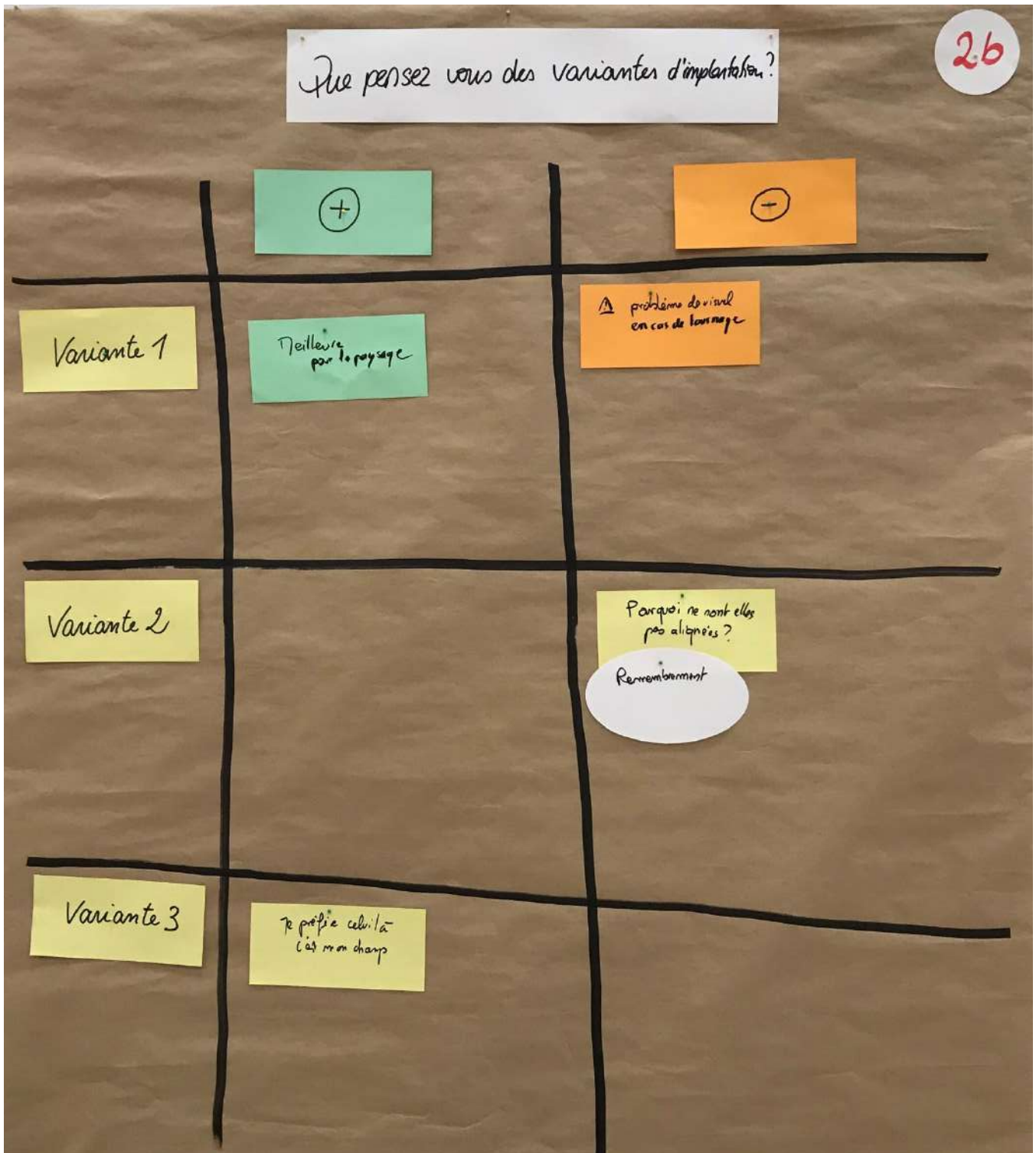
5.2 | Metaplan « Les questions sur le projet »



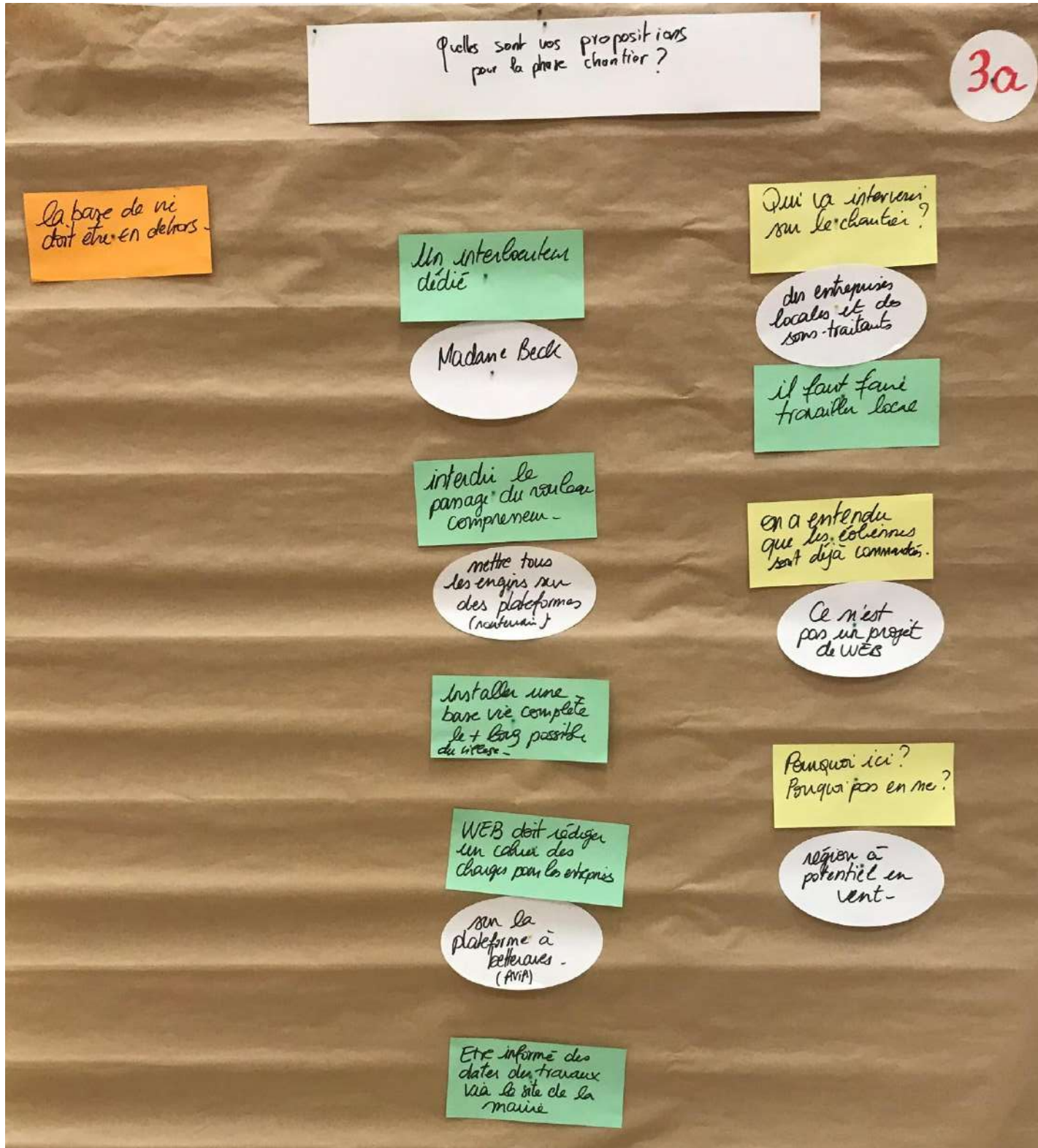
5.3 | Métaplans « Les trames d'implantation »



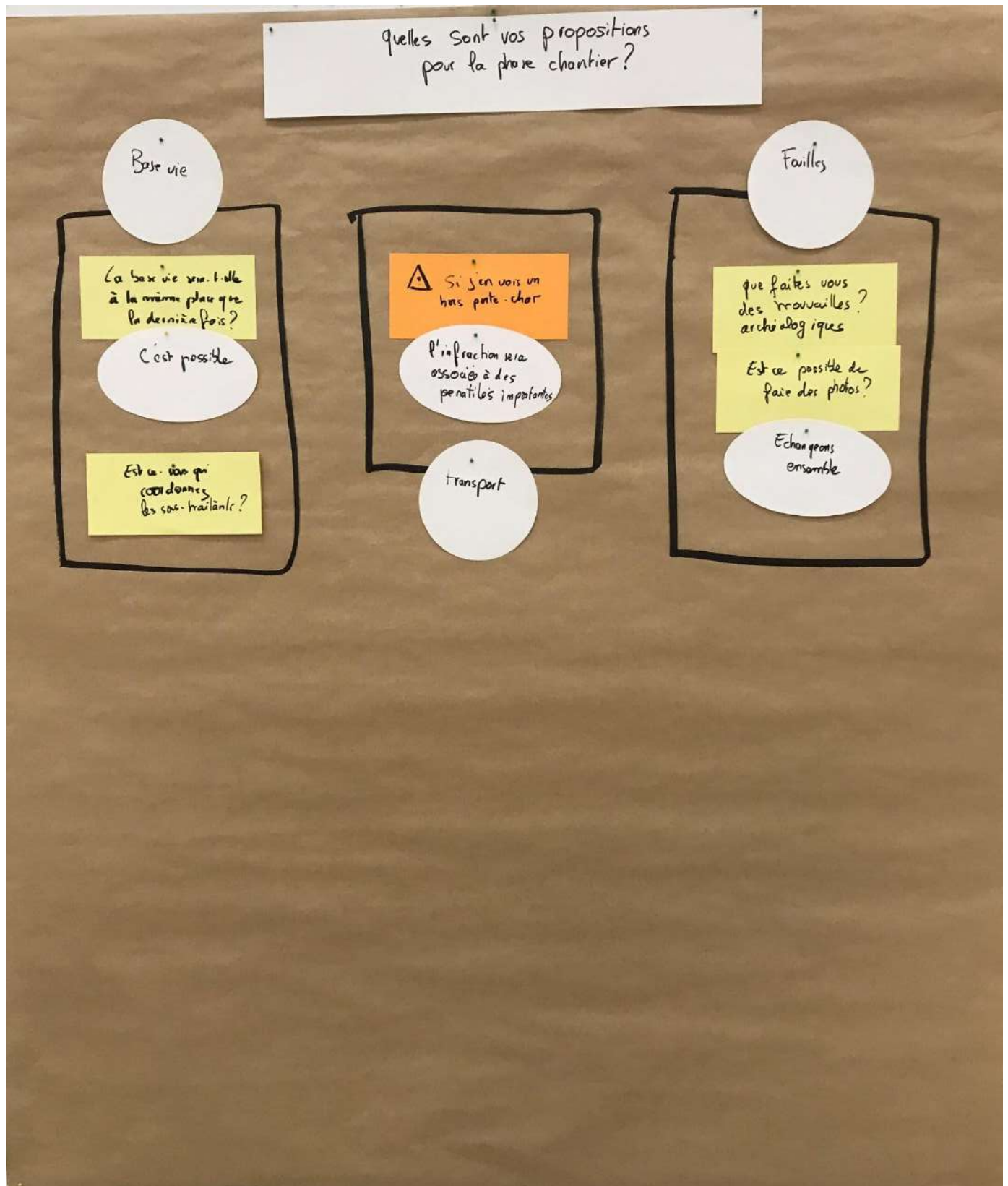
Métoplans « Les trames d'implantation »



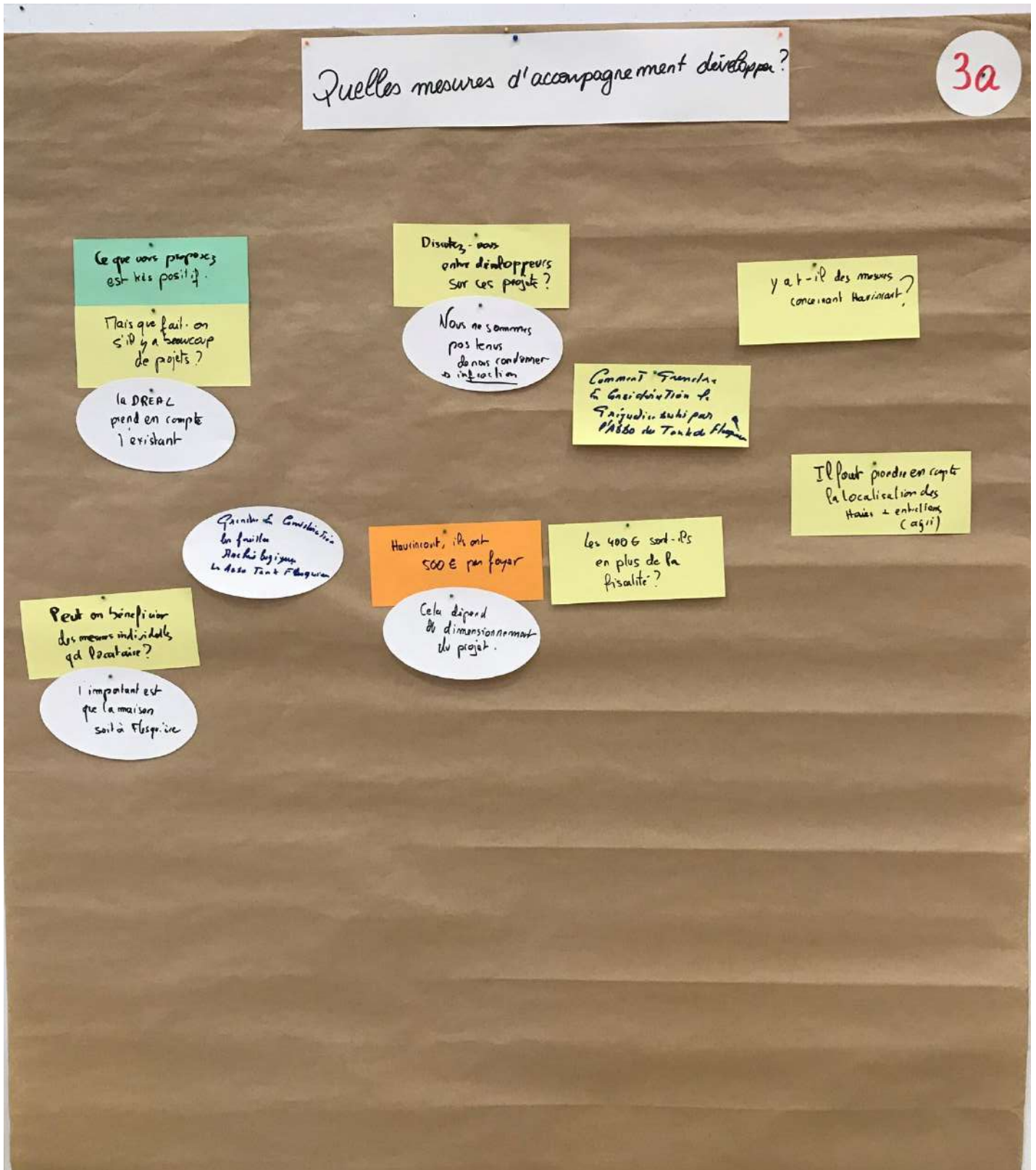
5.4 | Métaplans « La phase chantier et construction »



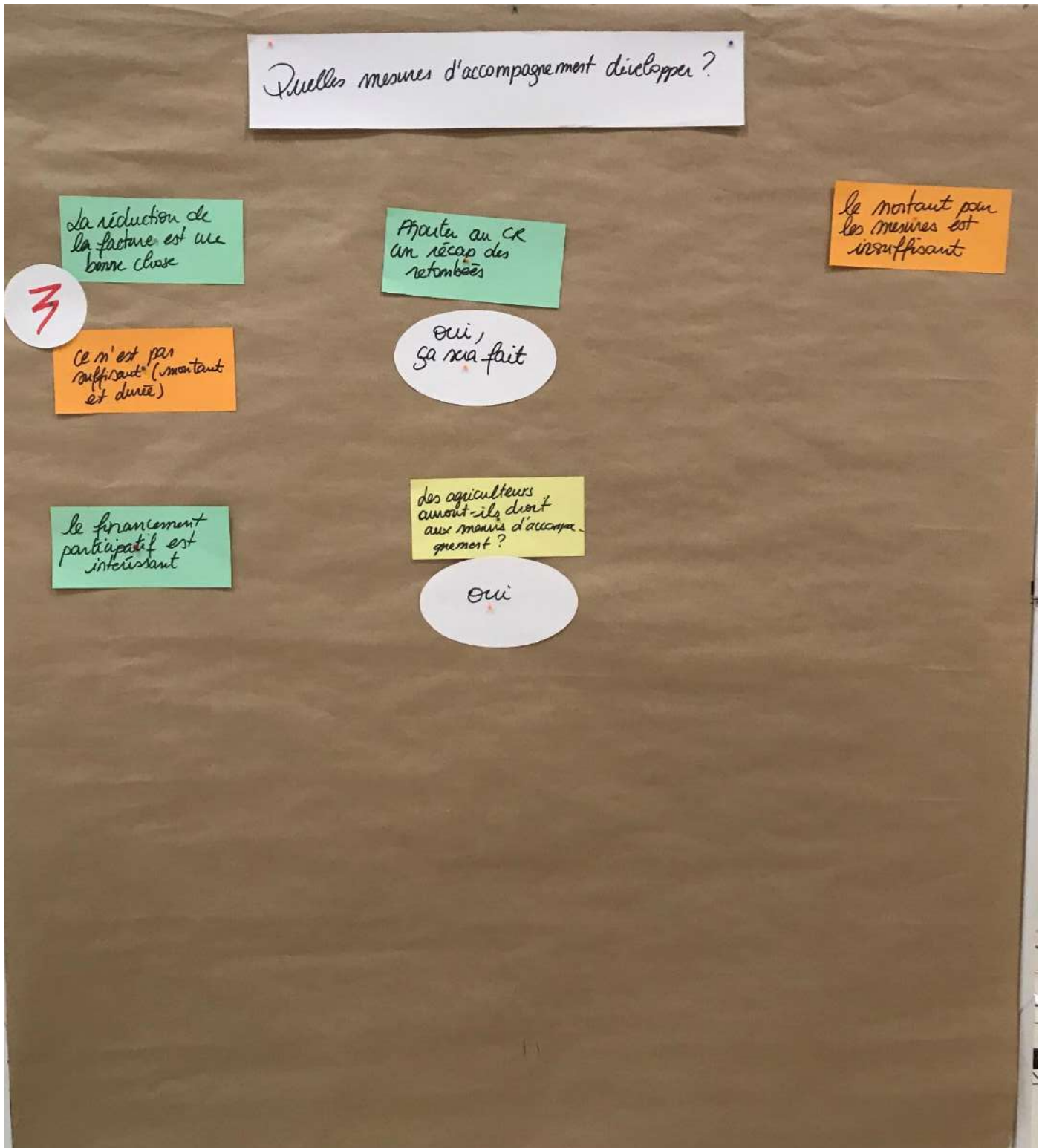
Métoplans « La phase chantier et construction »



5.5| Métaplans « Les mesures d'accompagnement »



Métoplans « Les mesures d'accompagnement »



5.6| Vote pour les mesures d'accompagnement

Nos retours sur vos propositions 1/2

Catégories	Propositions	Faisabilité W.E.B
Efficacité / sobriété énergétique	Electricité gratuite pour les habitants / Participation à la facture d'électricité individuelle (400 à 600€ /an/ foyer sur 20 ans min)	Oui, à hauteur de 400€/foyer sur 20 ans, soit un total de 960 000€
	Participation financière à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des maisons pour de l'autoconsommation	Oui, pour des kit PV 6 modules un onduleur
	Primes énergies pour aider les foyers à changer de mode de chauffage pour des systèmes moins énergivores (ballon thermodynamique ou de pompes à chaleur)	Oui
	Modernisation de l'éclairage public par des LED basse consommation par exemple	Oui
Réduction GES transports	Financement du remplacement du chauffage de la Mairie et de la salle des fêtes	Oui, environ 50 000€
	Participation à l'achat d'un véhicule électrique pour la commune	Oui
	Installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules	Oui
Protection / mise en valeur des paysages	Enfouissement des lignes électriques et télécoms	Oui mais attention, prix élevé
	Aide financière pour la restauration de l'église	Oui
	Aide financière à la réfection des trottoirs	Non, pas de lien avec le projet
	Aide financière à la réfection de la rue des chèvres	Non, pas de lien avec le projet
	Déplacement de 2 monuments installés sur la place vers la pelouse de la Mairie	Oui

Nos retours sur vos propositions 2/2

Catégories	Propositions	Faisabilité W.E.B
Sensibilisation à l'environnement	Financement participatif du projet éolien	Oui
Développement de l'attractivité	Création d'un terrain de pétanque	Non, pas de lien avec le projet (IFER)
	Création d'une aire de jeux pour les enfants de la commune	Non, pas de lien avec le projet (IFER)
	Aide financière pour poursuivre les travaux de rénovation de l'école et financer de nouveaux équipements scolaires (remplacement des fenêtres, pose de volets et de nouvelles portes d'entrée)	Non, pas de lien avec le projet (IFER)
	Participation financière à la réfection du toit de la médiathèque et à la pose de panneaux photovoltaïques	Oui

Vote pour les mesures d'accompagnement

Nos retours sur vos propositions 1/2

Catégories	Propositions	Faisabilité W.E.B
Efficacité / sobriété énergétique	Participation financière à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des maisons pour de l'autoconsommation	Oui, pour des kit PV 6 modules un onduleur
	Primes énergies pour aider les foyers à changer de mode de chauffage pour des systèmes moins énergivores (ballon thermodynamique ou de pompes à chaleur)	Oui
	Modernisation de l'éclairage public par des LED basse consommation par exemple	Oui
	Financement du remplacement du chauffage de la Mairie et de la salle des fêtes	Oui, environ 50 000€
Réduction GES transports	Participation à l'achat d'un véhicule électrique pour la commune.	Oui
	Installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules	Oui
Protection / mise en valeur des paysages	Enfouissement des lignes électriques et télécoms	Oui mais attention, prix élevé
	Aide financière pour la restauration de l'église	Oui
	Aide financière à la réfection des trottoirs	Non, pas de lien avec le projet
	Aide financière à la réfection de la rue des chantres	Non, pas de lien avec le projet
	Déplacement de 2 monuments installés sur la place vers la pelouse de la Mairie	Oui

23

Nos retours sur vos propositions 2/2

Catégories	Propositions	Faisabilité W.E.B
Sensibilisation à l'environnement	Financement participatif du projet éolien	Oui
Développement de l'attractivité	Création d'un terrain de pétanque	Non, pas de lien avec le projet (IFER)
	Création d'une aire de jeux pour les enfants de la commune	Non, pas de lien avec le projet (IFER)
	Aide financière pour poursuivre les travaux de rénovation de l'école et financer de nouveaux équipements scolaires (remplacement des fenêtres, pose de volets et de nouvelles portes d'entrées)	Non, pas de lien avec le projet (IFER)
	Participation financière à la réfection du toit de la médiathèque et à la pose de panneaux photovoltaïques	Oui